

Réponse du Conseil administratif à la motion déposée par Les Verts

relative à l'objet suivant

LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre de la motion déposée par le groupe des Verts visant à réduire l'utilisation abusive des plastiques, la Ville de Lancy, par l'intermédiaire du service de l'Environnement (SE), rappelle les mesures déjà appliquées sur notre territoire et les actions envisagées pour les mois à venir.

Mesures opérationnelles déjà engagées sur la Ville de Lancy :

- Une communication accentuée sur la thématique dans le calendrier voirie communal 2019 et bientôt 2020.
 - La rédaction d'articles de sensibilisation dans le Lancéen.
 - L'interdiction d'utiliser des sacs pétrole pour les déchets de jardins.
 - Le renouvellement de nos cabas durables (SAKATRI) pour limiter les sacs plastiques et améliorer le tri à la source (distribution gratuite à la population).
 - La distribution depuis plusieurs années de « sacs à commissions durables » pour lutter contre l'utilisation des sacs en plastique.
 - Le démarrage en 2019 d'ateliers de sensibilisation auprès des écoliers lancéens sur la problématique du plastique dans son ensemble via l'association Tri-crochet et le représentant du SE en la matière (30 ateliers prévus à ce jour).
 - La distribution gratuite par la Ville de Lancy, depuis deux ans maintenant, des sacs compostables dédiés à la « p'tite poubelle verte ». L'opération sera maintenue pour les prochaines années. Chaque saison, entre 15'000 et 20'000 rouleaux de sacs compostables sont distribués à la population permettant ainsi de maintenir une dynamique de tri efficace pour les déchets de cuisine. Nous sommes à ce jour l'une des rares communes genevoises à procéder de la sorte.
 - Pour toute manifestation à Lancy, l'utilisation de la vaisselle en plastique est strictement interdite au profit de l'utilisation imposée de vaisselle compostable ou lavable.
 - La vaisselle compostable (qui est assez onéreuse) est vendue par la Ville de Lancy au prix de la vaisselle en plastique afin de justifier aux utilisateurs ce choix.
 - Toutes les salles communales sont équipées de couverts et d'assiettes lavables afin de bannir l'utilisation de vaisselle à usage unique.
- Le règlement communal sur la réservation des salles a d'ailleurs été dernièrement modifié afin de rappeler cette information et d'interdire formellement l'usage de vaisselle en plastique.
- La Ville de Lancy intensifiera les contrôles en la matière et sanctionnera les associations qui ne respectent pas ce principe en leur facturant, entre autres, l'élimination et le traitement de leurs déchets.

- La Ville de Lancy impose dorénavant l'utilisation des verres consignés pour toutes les grandes manifestations communales (Kermesse du Muguet, Fête des écoles, 1^{er} août, Lancy Tennessee, Mai au parc, fête de l'abeille, etc.).
- Il en est de même pour toutes les réceptions communales afin de donner l'exemple en interne. A cet effet, des verres réutilisables spécifiques ont été distribués auprès des différents services communaux.
- Toute utilisation de vaisselle à usage unique est désormais interdite au sein de l'administration. Chaque service a dorénavant un responsable « déchets » en lien avec le SE pour mettre en place les structures ou aides adéquates.

Mesures à venir :

- La Ville de Lancy participe activement au groupe de travail initié par l'Etat pour analyser les bienfaits, les avantages et les éventuels inconvénients de l'utilisation prochaine de la vaisselle réutilisable consignée. Plusieurs études sont actuellement en cours sur de nombreux axes logistiques, sanitaires, organisationnels, etc.
- Dans le cadre de cette analyse, la Ville de Lancy a testé cette année, lors de la Fête du 1^{er} août, l'utilisation de la vaisselle réutilisable (sans consigne). Ce premier essai a été plutôt concluant et bien perçu par la population.
- Le bilan et les résultats de l'analyse menée aujourd'hui par le groupe de travail seront déterminants et devraient pouvoir nous permettre de mettre en place une ligne de conduite commune et efficace à l'échelle du canton.
- Lors de ses fêtes et évènements communaux, la Ville de Lancy veillera à limiter (via une sensibilisation accrue et ciblée auprès de ses différents intervenants), tous les produits dérivés des plastiques (ex. ballons, décorations, cadeaux, etc.). L'effort sera mis sur l'utilisation systématique de produits valorisables, recyclables et créés à partir de matériaux durables.

Damien BONFANTI
Conseiller administratif délégué au
Développement durable